



Service de l'urbanisme et de l'environnement  
100, place de la Mairie  
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2  
Tél. : 819 688-2161 et 819 326-0407  
Télé. : 819 688-6791  
Courriel : urbanisme@sflc.ca

CERTIFICAT D'AUTORISATION  
**PRÉLÈVEMENT DES EAUX**  
FORMULAIRE DE DEMANDE

No demande : \_\_\_\_\_

No permis : \_\_\_\_\_

**TYPE DE DEMANDE**

Puits tubulaire (artésien)

Puits tubulaire scellé (artésien)

Puits de surface

Géothermie

Prélèvement dans un lac

Autre :

**IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT DES TRAVAUX**

Numéro civique

Rue

Numéro de lot

Matricule

**DOCUMENTS À FOURNIR**

**Demande régulière**

- *Ce formulaire dûment complété et signé.*
- *Copie de l'acte notarié, si vous êtes propriétaire depuis moins de 6 mois.*
- *Procuration, si le demandeur n'est pas le propriétaire.*
- *Plan d'implantation du puits projeté, à une échelle exacte, indiquant les distances de l'emprise de la rue, des lignes de terrain et des lacs, des cours d'eau et milieux humides. La localisation des installations sanitaires et puits environnants.*
- *Un plan de conception, en coupe transversale, de l'ouvrage à aménager ou des travaux à effectuer, représentant minimalement les éléments suivants :*
  - Les matériaux utilisés;
  - Les mesures de mitigation qui seront mises en place pour contrer l'érosion sur le site et préserver ou rétablir la végétation;
  - Le type et les caractéristiques du tubage;
  - Lorsque le règlement provincial cité précédemment exige la supervision d'un professionnel, **notamment le scellement d'un puits** ou une installation en plaine inondable : le type de scellage, les matériaux et le **plan de construction préparé par le professionnel** chargé de la supervision et portant sa signature et son sceau original.

**Dans les trente (30) jours suivant les travaux**

- *Rapport de forage, produit par le puisatier ou le professionnel en charge.*

**VEUILLEZ NOTER QUE DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE EXIGÉS.**

**DIFFÉRENTES AUTORISATIONS PEUVENT ÊTRE REQUISES POUR UN MÊME PROJET.**

**COÛTS**

Certificat d'autorisation pour le prélèvement des eaux :

50 \$

Selon le projet, une tarification différente pourrait s'appliquer, tel que mentionné  
à l'article 29 du *Règlement sur l'application et l'administration de la réglementation d'urbanisme* numéro 193-2011

**SEULES LES DEMANDES COMPLÈTES SERONT ACCEPTÉES.**

**UNE DEMANDE NE VOUS AUTORISE, EN AUCUN TEMPS, À ENTREPRENDRE DES TRAVAUX.**



**IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE**

Nom, Prénom, Entreprise

Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
----------------	-----	------------------	-------------

Téléphone	Cellulaire	Travail	Télécopieur
-----------	------------	---------	-------------

Courriel

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (SI DIFFÉRENT DU PROPRIÉTAIRE)**

Nom, Prénom, Entreprise

Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
----------------	-----	------------------	-------------

Téléphone	Cellulaire	Travail	Télécopieur
-----------	------------	---------	-------------

Courriel

**IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR**

<input type="checkbox"/> Auto-construction	<input type="checkbox"/> Entrepreneur licencié	<input type="checkbox"/> Donneur d'ouvrage	<input type="checkbox"/> Gestionnaire de projet
--	--	--	---

Entreprise	Personne contact
------------	------------------

Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
----------------	-----	------------------	-------------

Téléphone	Cellulaire	Travail	Télécopieur
-----------	------------	---------	-------------

Courriel	Numéro RBQ
----------	------------

**DESCRIPTION DE L'USAGE**

Nombre de personnes desservies	Capacité en m <sup>3</sup>
--------------------------------	----------------------------

**DÉLAIS ET COÛT DES TRAVAUX**

Date de début des travaux	Date de fin des travaux	Coût des travaux
---------------------------	-------------------------	------------------

**SIGNATURE**

Signature	Date
-----------	------